SOUS-PREFECTURE D'ARCACHON

AVIS

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE TEICH

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par Monsieur le Président de SMURFIT KAPPA - Comptoir du Pin, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une plateforme de stockage de bois sec, lieu-dit Sylvabelle au TEICH. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera du 14 octobre 2013 au 16 novembre 2013 inclus, le dossier comprenant un résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la mairie du TEICH où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront également être adressées par correspondance à la mairie du TEICH à l'attention du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Gironde « <u>www.gironde.gouv.fr</u> » accompagné de l'avis de l'autorité environnementale et du résumé non techniques de l'étude d'impact.

Monsieur Pierre MASSEY, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, ou Monsieur Pierre BASEILHAC son suppléant, sera présent à la mairie du TEICH, les :

Lundi 14 octobre 2013 de 09 heures 00 à 12 heures 00 Samedi 26 octobre 2013 de 09 heures 00 à 12 heures 00 Jeudi 31 octobre 2013 de 14 heures 00 à 18 heures 00 Jeudi 07 novembre 2013 de 09 heures 00 à 12 heures 00 Samedi 16 novembre 2013 de 09 heures 00 à 12 heures 00

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commmissaire enquêteur seront consultables pendant un an à la mairie du TEICH, à la sous-préfecture d'ARCACHON et sur le site internet de la préfecture.

Le préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter, soit par arrêté de refus.